



Index égalité Hommes - Femmes

– L'index égalité Hommes - Femmes

L'index égalité Hommes – Femmes est un outil mis en place par le ministère du Travail afin de supprimer les inégalités professionnelles femmes-hommes dans les entreprises dans un délai de 3 ans.

Il mesure 5 critères "notés" en points, sur une échelle de 100 points. Pour les entreprises de moins de 250 salariés, 4 indicateurs sont pris en compte:

- l'écart de rémunération femmes hommes,
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,

Le décret et ses annexes fixent les références à considérer (période, effectifs, éléments de rémunérations...) et détaillent le mode de calcul.

Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle devra mettre en œuvre des mesures de correction pour atteindre au moins 75 points, dans un délai de trois ans.

– Résultat 2020 du calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes de l'UES QUALITEL

	indicateur calculable (1=où, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	9,1	27	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,9	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			82		100
INDEX (sur 100 points)			82		100